

Cellule forestière de crise (CFC)

Objectifs

A la suite de la tempête, le ministère en charge des forêts réunit les acteurs de la filière bois pour préciser avec eux les premières mesures à prendre et mettre en oeuvre et définir avec eux un plan d'action pour la forêt à gérer de façon coordonnée.

Le but est de fédérer la filière pour optimiser la gestion de la crise et mutualiser les efforts. Les mots d'ordre sont :

- partage des informations et compétences,
- cohérence (communication et actions),
- répartition des tâches et prise de décisions.

Missions de la CFC Nationale

La CFC nationale se réunit régulièrement durant les premiers mois suivant la tempête. Ses missions sont les suivantes :

- prendre les mesures de sécurité,
- lancer l'estimation des dégâts de première urgence (SERTIT, IGN),
- proposer une stratégie et un plan de soutien gouvernemental,
- lancer, ou pas, les différentes phases du plan d'urgence,
- répartir les tâches entre groupes de travail et auprès de la CFC régionale,
- lancer l'élaboration du plan de communication,
- valider les différentes missions « après tempête »,
- promouvoir la cohésion de la filière et fédérer les efforts,
- élaborer des comptes rendus après chaque séance et les diffuser,
- échanger des informations.

Composition de la cellule de crise

Pour être efficace et se donner la capacité de décision, il faut rassembler un pool de compétences et de savoirs. La liste suivante est une proposition de composition de la cellule de crise.

- **Pilotage** : chef de service de développement des filières et de l'emploi ou adjoint / sous-directeur des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie ou adjoint

■ **Membres "fixes" :**

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA)	
Structure	Rôle
Haut fonctionnaire de défense et sécurité (MAA/HFDS)	Conseiller du ministre de l'agriculture dans le champ de la défense
Secrétariat général (MAA/SG) Service des affaires financières, sociales et logistiques	Négociation des éléments budgétaires, emplois tempête, règlementation du travail, ...
Bureau des entreprises forestières et industries du bois (MAA/SDFE/SDFCB/BEFIB)	Aval filière forêt-bois (Mobilisation, valorisation des bois, économie/financement de la filière ...)
Bureau de la gestion durable de la forêt et du bois (MAA/SDFE/SDFCB/BGeD)	Amont filière forêt-bois (Prévention des risques naturels ...)
Bureau réglementation et opérateurs forestiers (MAA/SDFE/SDFCB/BROF)	Règlementation, tutelle de l'ONF
Département santé des forêts (MAA/DSF)	Santé des forêts

Etablissements publics	
Structure	Rôle
ONF (Office national des forêts)	Gestionnaire (forêts domaniales / certaines forêts des collectivités)
CNPF (Centre national de la propriété forestière)	Etablissement public au service des forêts privées

Services déconcentrés	
Structure	Rôle
DRAAF des régions concernées (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)	Services déconcentrés de l'Etat

■ **Partenaires (pouvant être membre occasionnel) :**

Ministères	
Structure	Rôle
Ministère en charge des Forêts Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (MAA/CGAAER)	Expertise, rapports d'analyse
Ministère en charge de l'Environnement Direction de l'eau et de la biodiversité (MTES/DGALN/DEB/ATAP 4)	Bureau de l'animation territoriale et de la police de l'eau et de la nature (IOTA aires de stockage)
Ministère en charge de l'Environnement Direction générale de la prévention des risques (MTES/DGPR)	Bureau de la réglementation, du pilotage de l'inspection et des contrôles et de la qualité (ICPE aires de stockage)
Ministère chargé des transports Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer Direction des services de transport (MTES/DGITM/DST)	Gestion des transports
Ministère de l'action et des comptes publics Direction du budget	Plan de soutien financier gouvernemental Bureau "agriculture" (7-BA)
Ministère de l'Intérieur Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (MI/DGSCGC)	Sécurité civile Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC) rattaché au bureau des opérations de gestion des crises
Ministère de l'Intérieur Direction générale des collectivités locales (MI/DGCL)	Aides budgétaires aux communes forestières sinistrées et à la réparation des pistes DFCI Sous-direction des finances locales et de l'action économique Bureau des concours financiers de l'Etat

Ministère de Travail Direction générale du travail (DGT) Direction des ressources humaines (DRH)	Travailleurs détachés, ...
--	----------------------------

Etablissements publics	
Structure	Rôle
IGN (Institut national de l'information géographique et forestière)	Estimation des dégâts
ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)	Expertise et conseil pour la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable

Organismes	
Structure	Rôle
Météo-France	Informations sur la tempête
SERTIT (Service régional de traitement d'image et de télédétection)	Estimation des dégâts
FNE (France Nature Environnement)	Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement
Fret SNCF	Gestion des offres de transport de bois par rail
SNCF Réseau (PSEF : plateforme de service aux entreprises ferroviaires)	Gestion des plateformes de transbordement
VNF (Voies navigables de France)	Gestion du réseau fluvial français (transport de bois)
MSA (Mutualité sociale agricole)	Couverture sociale de la population agricole (et forestière) et ayants droit
Région de France	Institution représentative des régions

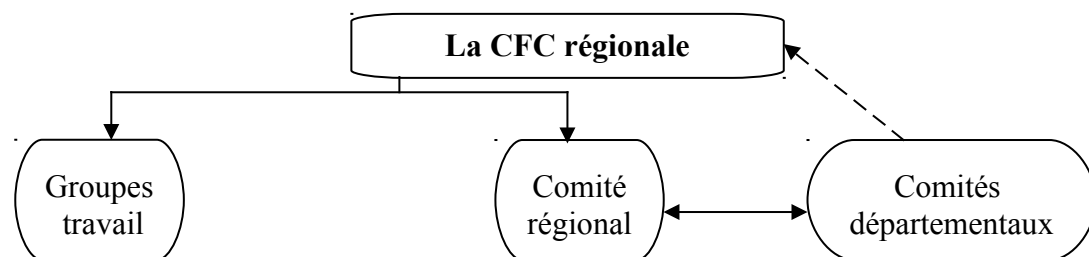
Assemblée des départements de France	Association représentative des départements (transport et routes départementales, ...)
---	--

Organisations professionnelles forestières	
Structure	Rôle
EFF (Experts forestiers de France)	Association syndicale des experts forestiers
FBF (France Bois Forêt)	Interprofession nationale amont forestier
FBIE (France bois industries entreprises)	Interprofession nationale aval forestier
FCBA (Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement)	Expertises techniques
FNB (Fédération nationale du bois)	Regroupement d'organisations professionnelles des exploitants forestiers et des industries de transformation (membre de FBF)
FNCOFOR (Fédération nationale des communes forestières)	Association nationale d'élus (communes, collectivités et leurs groupements)
FNETD (Fédération nationale entrepreneurs des territoires)	Organisation professionnelle représentant les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux
FPF (Fédération "forestiers privés de France)	Fédération nationale des syndicats de forestiers privés
SNPF (Syndicat national des pépiniéristes forestiers)	Affilié à la FNB
UCFF (Union de la coopération forestière)	Rassemble les coopératives forestières et groupements de gestion
SFCDC (Société forestière de la caisse des dépôts)	Gestionnaire forestier

Missions de la CFC (cellule forestière de crise) Régionale, d'après le plan tempête régional de Franche-Comté, 2006

- prendre les mesures de sécurité,
- prendre les arrêtés préfectoraux nécessaires pour sécuriser les lieux et mettre en place un dispositif d'information compréhensible et accessible au grand public, expliquant les dispositions prises,
- porter une attention particulière aux familles des victimes,
- lancer, ou pas, les différentes phases du plan d'urgence,
- lancer l'estimation des dégâts de première urgence,
- actualiser les indicateurs,
- répartir les tâches entre groupes de travail et auprès des acteurs de la filière,
- valider les ordres de priorités de dégagement des voies et d'exploitation des forêts si nécessaire,
- lancer l'élaboration du plan de communication et la première prise de contact,
- valider les différentes missions « après tempête »,
- examiner les demandes de renforts et les faire remonter au ministère,
- promouvoir la cohésion de la filière et fédérer les efforts,
- élaborer des comptes rendus après chaque séance et les diffuser,
- échanger des informations.

La **CFC régionale** peut se réunir en **comité régional** comportant un nombre restreint de personnes. Le comité régional peut également être apte à la validation de propositions des partenaires de la filière.



La CFC régionale/le comité régional peut demander la constitution de **groupes de travail** sur des sujets particuliers (communication, exploitation – transport – stockage – commercialisation, nettoyage – reconstitution, etc.).

Les **comités départementaux** sont créés le cas échéant si besoin. Ils s'articulent avec le comité régional pour relayer la cellule de crise dans ses missions. Cette organisation par département permet de démultiplier les tâches et d'adapter la gestion de la crise aux particularités locales.